

Où installer notre BàL?

Par MCLMTB, le 21/06/2021 à 15:25

Bonjour

nous venons de faire l'acquisition d'un terrain, dont l'accès, se fait par une servitude qui dessert 2 maisons, Servitude large de 4 mètres. Nous ne devons pas empiéter dans le volume de la servitude, les 4 mètres de large imposés par la Mairie, les pompiers...

l'entree de notre terrain se situe au bout de la servitude, à environ 60 mètres de la rue principale.

- Ma question?:

puis-je installer conformément aux recommandations du législateur, la poste , ma BàL au droit de notre terrain ? Ou dois-je la poser au début de la servitude , sur l'avenue , hors le volume réglementaire des 4 mètres ?

Nous devrions alors couvrir une distance de 80 mètres pour rejoindre notre BaL, Ne jamais rencontrer notre Facteur, ne jamais pouvoir être avisé, pour un colis ou recommandé, et être obligé d'aller au bureau de poste distant de 5 km.

merci de vos remarques, et conseils.

Par janus2fr, le 21/06/2021 à 21:49

[quote]

puis-je installer conformément aux recommandations du législateur, la poste , ma BàL au droit de notre terrain ?

[/quote] Bonjour,

La Poste recommande que la BAL soit installée en bordure de voie publique.